

RELOAD

Protection sociale

Définition et périmètre

La protection sociale, dans son acception la plus large, désigne tous les mécanismes de prévoyance collective permettant aux individus de **faire face aux risques sociaux et plus particulièrement à leurs conséquences financières**.

Elle est assurée par des institutions publiques, comme la Sécurité Sociale, mais aussi par des acteurs privés (organismes de prévoyance, mutuelles, assurances).

Dans le champ professionnel, les négociations couvrent les domaines de la **santé** et de la **prévoyance**. Cette dernière permet de **compenser la perte de revenus du fait de l'état de santé ou du décès d'un salarié, suite à une maladie ou à un accident**. Les prestations correspondantes, sous forme d'indemnités journalières, de rente ou de capital, sont versées au salarié ou à ses ayants-droits.

Santé



Frais de santé

Les **remboursements complémentaires à ceux du régime général d'assurance maladie** comprennent notamment :

- les frais liés à une hospitalisation
- les frais médicaux courants
- les frais d'optique
- les frais dentaires

Prévoyance



Incapacité



Invalidité



Décès

L'**incapacité** est un état **temporaire**, suite à maladie ou accident. La négociation porte sur les conditions de **maintien des revenus du salarié en arrêt** : quel niveau, et pour quelle durée.

L'**invalidité** est **durable**. Un salarié peut continuer à travailler si ses aptitudes ne sont que partiellement réduites, ou bien être totalement inapte à toute activité professionnelle. La négociation porte sur **les niveaux de pension** associés.

En cas de **décès**, un **capital-décès** ainsi qu'une **rente-éducation** reviennent aux ayants droits.

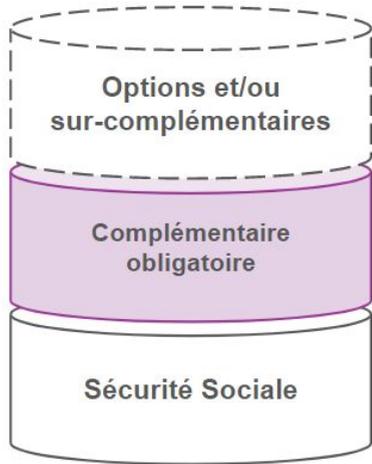
Plus d'info en vidéo.

⇐ Cliquez / Scannez ⇒



RELOAD

Protection sociale



Le périmètre de la négociation RELOAD est donc **le contenu d'un régime obligatoire, complémentaire des prestations du régime général, dont les garanties sont au moins égales aux obligations légales et conventionnelles.**

Les différentes options souscrites par les salariés à titre facultatif et individuel auprès d'un organisme de prévoyance, ainsi que d'éventuelles prestations liées à des dispositifs sur-complémentaires, ne font pas partie du cadre de la négociation.



Sauf précision contraire, pour la protection sociale :

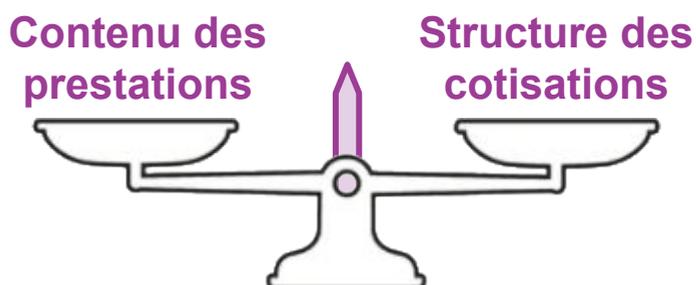
La catégorie cadres englobe tous les salariés à partir du coefficient 335

Cotations	Groupes	Classes
58 à 60	I	18
55 à 57	I	17
52 à 54	H	16
49 à 51	H	15
46 à 48	G	14
43 à 45	G	13
40 à 42	F	12
37 à 39	F	11
34 à 36	E	10
31 à 33	E	9
28 à 30	D	8
25 à 27	D	7
22 à 24	C	6
19 à 21	C	5
16 à 18	B	4
13 à 15	B	3
10 à 12	A	2
6 à 9	A	1

Dans la future grille unique, cette remarque s'appliquera aux salariés dont l'emploi sera coté au minimum E9.

Objectifs de la Direction

- **Harmoniser** les prestations actuelles (entre sociétés et catégories de salariés)
- **S'adapter** aux besoins des salariés (panier de soins, composition du foyer)
- Garantir **l'équilibre économique** entre prestations et cotisations



Déploiement prévu le 1er juillet 2022

Propositions de la Direction

Santé



- une **cotisation obligatoire au tarif isolé**, avec la **possibilité facultative d'opter pour le tarif famille**.
- une **modernisation du panier de soins** (médecine douce, automédication...).
- une **harmonisation entre cadres et non-cadres** via la mutualisation des réserves et un taux de cotisation unique.

Prévoyance



- l'**harmonisation entre les sociétés** du Groupe
- l'**harmonisation cadres/non-cadres**
- un **meilleur capital-décès** en cas d'accident
- un **allongement de la rente-éducation** de 25 à 26 ans

Priorités CFE-CGC :

À l'écoute des salariés, la CFE-CGC a pour principaux objectifs :

- un **panier de soins modernisé**, amélioré pour tous
- la possibilité d'**adapter le tarif des cotisations santé** en fonction de l'évolution de la composition du foyer
- des **harmonisations** de dispositions prévoyance uniquement **par le haut**
- une **rente-éducation revalorisée** et fonction des parcours scolaires

La CFE-CGC souhaite faire de cette négociation une opportunité :

- de favoriser le financement d'actions de **prévention** (risques psychosociaux, addictions, diététique) et d'**ergonomie**.
- de créer un 3e volet **aidance/dépendance** au sein de la négociation protection sociale, pour soutenir les aidants et les aidés.

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent